



BULLETIN DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

SEPTEMBRE 1948

| | Page |
|--|------|
| M. PEARSON DEVIENT MINISTRE..... | 1 |
| LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE..... | 4 |
| LE BUT DE NOTRE POLITIQUE EXTERIEURE..... | 8 |
| ORGANISATION INTERNATIONALE DU COMMERCE..... | 12 |

| | |
|---|--|
| Conseil économique et social..... 14 | Visites de dignitaires et de personnages officiels du Commonwealth et de l'étranger..... 24 |
| L'Assemblée générale des Nations Unies 17 | Publications du ministère des Affaires extérieures. 24 |
| Le Canada et les Nations Unies..... 19 | Représentants du Canada aux réunions inter- nationales..... 25 |
| Nominations et déplacements des représentants au Canada du Commonwealth et de l'étranger..... 22 | Nominations et mutations. 29 |

LIBRARY / BIBLIOTHEQUE
Dept. of Foreign Affairs
and International Trade
Ministère des Affaires étrangères
et du Commerce international
125 Sussex
Ottawa K1A 0G2

BRITISH AIR SERVICES LIMITED



1
1



M. PEARSON DEVIENT MINISTRE

L'honorable Lester B. Pearson a prêté serment le 10 septembre à titre de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures. Depuis deux ans, M. Pearson était sous-ministre des Affaires extérieures.

Le premier ministre, le très honorable Mackenzie King, en annonçant aux journalistes l'entrée de M. Pearson au ministère, a déclaré que M. Pearson poserait sa candidature dans la circonscription fédérale d'Algoma-Est. M. Thomas Farquhar, représentant d'Algoma-Est à la Chambre des Communes depuis treize ans, a été nommé sénateur. La présentation des candidats aura lieu le 12 octobre, et l'élection le 25 du même mois.

Le premier ministre a quitté Ottawa le 13 septembre pour assister à la session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à Paris, et ensuite à la réunion des premiers ministres du Commonwealth, qui se tiendra à Londres. Durant l'absence de M. King, M. Saint-Laurent est premier ministre suppléant, en même temps que ministre de la Justice.

M. King a aussi déclaré aux journalistes qu'il compte rentrer à Ottawa au début de novembre. Il se propose de quitter alors son poste de premier ministre en faveur de M. Saint-Laurent.

Le 14 septembre, M. Pearson a reçu les membres du corps diplomatique.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

M. Lester Bowles Pearson naquit à Toronto (Ontario), le 23 avril 1897. Il fit ses études aux écoles secondaires de Peterborough et Hamilton (Ontario). Après avoir étudié un an à l'Université de Toronto, il s'enrôla comme simple soldat dans l'unité hospitalière de l'Université de Toronto et servit à Salonique. En 1917, lieutenant dans l'Armée canadienne, il fut transféré au Corps d'Aviation royal, le CARC de la première guerre mondiale, et devint pilote avec le grade de lieutenant de section. Il fut rapatrié à la suite de blessures subies dans un accident.

Il s'inscrivit de nouveau à l'Université de Toronto où il reçut son baccalauréat en histoire. Il travailla quelque temps pour la maison Armour and Company, de Chicago, puis, ayant bénéficié d'une bourse de la Fondation Massey, il alla étudier au St-John's College, à l'Université d'Oxford. Après avoir obtenu à Oxford son baccalauréat, sa licence et ses "blues" pour le gouret et la crosse, en 1923, il fut chargé de cours à la section d'histoire de l'Université de Toronto. Plus tard il devint professeur adjoint de cette section. Les universités de Toronto, Yale, New York, Rochester et l'Université McMaster lui conférèrent tour à tour le titre honorifique de Docteur en Droit. En 1946, il a été fait "Honorary Fellow" du St-John's College d'Oxford.

En 1928, M. Pearson entra au ministère des Affaires extérieures à titre de premier secrétaire. Jusqu'en 1935, son bureau était à Ottawa, bien que des missions spéciales l'aient conduit à Washington, Londres, La Haye, Genève et dans tout le Canada.

En 1929, il fut délégué à Washington, en mission spéciale. L'année suivante, il assistait à la Conférence de la codification du droit international, à La Haye, ainsi qu'à la Conférence du désarmement naval, à Londres. Il représenta également le Canada aux conférences de désarmement qui eurent lieu à Genève en 1933 et 1934.

A deux reprises, M. Pearson fut prêté par le ministère des Affaires extérieures pour des missions spéciales. En 1931, il fut secrétaire de la Commission royale de Lord Stamp sur le marché à terme du blé et, durant les années 1934-1935, secrétaire de la Commission royale d'enquête sur les écarts des prix et les achats massifs.

En 1935, il fut fait officier de l'Ordre de l'Empire britannique, en reconnaissance de services rendus lorsqu'il faisait partie de cette dernière Commission.

La même année, M. Pearson était nommé premier secrétaire au haut commissariat du Canada à Londres. Il devint plus tard secrétaire de ce bureau, avec le rang de conseiller, et demeura à ce poste jusqu'en 1941, alors qu'il fut rappelé à Ottawa pour devenir sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires extérieures.

Il fut désigné au poste de ministre-conseiller à la légation du Canada à Washington, en juin 1942. En mai de la même année, il assistait en qualité de membre de la délégation canadienne à la Conférence de Hot Springs sur l'alimentation. En juillet 1943, il était élu président de la Commission provisoire des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et c'est lui qui présida, en octobre 1945, la première réunion de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à Québec.

Lorsque l'Administration de rétablissement et de secours des Nations Unies fut créée, en novembre 1943, M. Pearson fut nommé président du Comité de l'approvisionnement, et plus tard, après que la France et le Canada furent devenus membres de l'UNRRA, ce fut lui qui représenta le Canada aux réunions du Comité central de cet organisme à Londres, en août 1945. M. Pearson présida de nouveau la Conférence, lors de la réunion du Conseil de l'UNRRA à Montréal, en novembre 1944. Il fut également président de la délégation canadienne qui prit part à la Conférence de l'UNRRA à Londres en 1945, et assista en qualité de membre canadien suppléant à la 5^e réunion du Conseil de l'UNRRA, tenue à Genève le 5 août 1946.

Lorsque la légation du Canada à Washington fut élevée au rang d'Ambassade, en juillet 1944, M. Pearson y fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire. En janvier 1945, il succédait, comme ambassadeur du Canada aux Etats-Unis, à l'honorable Leighton McCarthy, qui avait été le premier à occuper ce poste. Il fut rappelé à Ottawa en septembre 1946 pour devenir sous-secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

A la réunion des Nations Unies à San-Francisco, en juin 1945, M. Pearson fut l'un des conseillers principaux de la délégation canadienne, dirigée par le premier ministre, M. Mackenzie King.

En 1947, il remplit la fonction de Président de la Première Commission (questions politiques) de l'Assemblée générale des Nations Unies, au cours de la session spéciale qui eut lieu du 28 avril au 15 mai en vue d'étudier la question palestinienne. Il fit partie également de la délégation canadienne qui prit part à la deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New-York, de septembre à novembre 1947.

Le premier ministre, M. King, a annoncé le 10 septembre 1948 que M. Pearson devenait membre du cabinet à titre de secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures.

M. Pearson a épousé Maryon Elspeth Moody, de Winnipeg, en 1925; il a deux enfants, Geoffrey Arthur Holland et Patricia Lillian.

LE HAUT COMMISSAIRE DU CANADA A TERRE-NEUVE

Le premier ministre a annoncé le 1^{er} septembre la nomination de M. Charles J. Burchell, C.R., au poste de haut commissaire du Canada à Terre-Neuve. Né en Nouvelle-Ecosse et membre éminent du barreau de cette province, M. Burchell est bien connu à Terre-Neuve où il a déjà été pendant trois ans haut commissaire du Canada. Il occupera de nouveau ce poste jusqu'à ce que Terre-Neuve fasse partie du Canada. Il succède à M. J.S. Macdonald, maintenant ambassadeur du Canada au Brésil.

M. Burchell a aussi représenté le Canada au même titre dans d'autres pays du Commonwealth. En novembre 1939, il fut nommé haut commissaire du Canada en Australie et occupa ce poste pendant deux ans avant d'être envoyé à Terre-Neuve. Après son départ de Saint-Jean en 1944, il fut pendant un an et demi haut commissaire en Afrique du Sud. En novembre 1945, il retourna à l'exercice de sa profession d'avocat à Halifax.

M. Burchell a représenté le Canada à plusieurs conférences internationales. En 1931, il assista à la Conférence de l'Institut des Relations du Pacifique, à Changhaï, et en 1933 et 1938 il fit partie de la délégation du Canada aux première et deuxième Conférences sur les relations au sein du Commonwealth britannique. En 1929, il était membre de la délégation du Canada à la Conférence sur l'application des lois des Dominions, dont le rapport sert de base au Statut de Westminster.

Le nouveau haut commissaire à Terre-Neuve possède une vaste expérience des affaires officielles et connaît à fond le système de gouvernement canadien et son fonctionnement.

LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

La Cour internationale de Justice est le principal organe judiciaire des Nations Unies. Ses attributions ont été définies par la Charte des Nations Unies ainsi que par un Statut qui y est annexé et qui en forme partie intégrante.

La nouvelle Cour internationale succède à l'ancienne Cour permanente de Justice internationale, laquelle avait été créée en 1920 en vertu du Pacte de la Société des Nations. A San-Francisco, certaines délégations étaient d'avis qu'à cause des services rendus par la Cour permanente, et afin d'en assurer la continuité et les traditions, il importait de garder l'identité de la Cour. Il y avait à cela un obstacle: l'existence d'un lien constitutionnel entre la Cour et la Société des Nations, lien que les Nations Unies devaient faire disparaître. Cet obstacle, joint à d'autres difficultés d'ordre pratique, a démontré l'avantage qu'il y aurait à créer une nouvelle Cour. Le principe de la continuité juridique a cependant été reconnu par l'établissement du Statut de la nouvelle Cour d'après celui de la Cour permanente. De même, les règles de procédure adoptées par la nouvelle Cour en mai 1946 sont fondées sur celles de la Cour permanente. On a dit que la nouvelle Cour "n'est guère en réalité que l'ancienne Cour rebaptisée et réorientée."

Langues officielles

Le français et l'anglais sont demeurés les langues officielles de la Cour. Il est prévu cependant que toute partie peut être autorisée à se servir d'une autre langue. La Cour continue de siéger à La Haye (au Palais de la Paix). Elle peut toutefois siéger ailleurs.

Tous les membres des Nations Unies sont automatiquement signataires du Statut de la Cour. Les Etats non-membres peuvent le devenir sur recommandation du Conseil de sécurité, chaque cas devant être décidé par l'Assemblée générale. Jusqu'ici, la Suisse est le seul Etat pour lequel les conditions nécessaires ont été fixées par l'Assemblée générale. Le 28 juillet 1948, le Gouvernement suisse remettait au Secrétaire général l'instrument de son adhésion au Statut. La Suisse souscrivait ainsi aux conditions posées par l'Assemblée générale.

Groupes nationaux

La nouvelle Cour est composée de quinze juges, dont neuf forment quorum. Aucun Etat ne peut être représenté par plus d'un juge. Les candidats aux postes de juges de la Cour sont présentés par des comités que désignent les gouvernements signataires du Statut. Ces comités, ou "groupes nationaux", peuvent présenter quatre candidats, dont deux au plus de la nationalité du comité. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, par un vote indépendant, choisissent les juges parmi les candidats présentés. Les candidats choisis doivent obtenir la majorité absolue des voix, tant à l'Assemblée qu'au Conseil. Le mandat des juges est de neuf ans; tous les trois ans, cinq d'entre eux se retirent. Le mandat de cinq juges de la première élection (1946) doit donc expirer au bout de six ans. Ceux qui devront se retirer alors

seront désignés au sort. Les juges sortants sont rééligibles. Deux des juges de la Cour sont élus pour trois ans par leurs collègues aux charges de président et vice-président de la Cour.

Les quatre candidats désignés

Le Groupe national du Canada a présenté récemment quatre candidats pour remplacer les juges dont les trois ans expireront prochainement. L'un de ces candidats est M. J.E. Read, qui est actuellement l'un des juges de la Cour. Il avait été auparavant conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures à Ottawa, de 1929 jusqu'à 1946. Les trois autres candidats désignés par le Groupe national du Canada sont le juge Hsu Mo, de Chine, le juge Abdel Hamid Badawi Pacha, d'Egypte, et sir Benegal Narsinga Rau, de l'Inde.

Tribunal réservé aux Etats

Seuls les Etats peuvent être parties devant la Cour; celle-ci n'est accessible ni aux particuliers ni aux sociétés. La Cour est accessible à tous les Etats signataires de ses statuts; elle peut l'être aussi à d'autres Etats dans certaines conditions fixées par le Conseil de sécurité. Les organisations internationales sont autorisées à solliciter tous renseignements dont elles peuvent avoir besoin quand la Cour est appelée à interpréter leur constitution; en général, elles peuvent aussi produire des renseignements relatifs aux causes dont la Cour est saisie.

La Cour est autorisée par son Statut à former des chambres de trois juges ou plus pour connaître de catégories spéciales de cas tels que ceux qui ont trait aux questions de transit et de communications ainsi qu'aux questions ouvrières. La Cour peut aussi former chaque année une chambre de cinq juges pouvant statuer en procédure sommaire lorsque les parties le demandent. Tout jugement rendu par les chambres est, au même titre que les jugements de la Cour, final et sans appel.

Engagement pris par les membres

La qualité de membre des Nations Unies comporte de la part de l'Etat qui est partie à un litige l'engagement de se conformer au jugement de la Cour. Si un Etat vient à manquer à cet engagement, l'autre partie en cause a la faculté de recourir au Conseil de sécurité, lequel, de son côté, peut faire des recommandations ou décider des mesures à prendre pour l'exécution du jugement.

La juridiction de la Cour s'étend à tous les cas que les Parties lui soumettent et à toutes les questions spécifiquement prévues par la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à tout traité ou convention. Les Etats signataires du Statut sont cependant libres de confier la solution de leurs différends à d'autres tribunaux. Les Parties signataires du Statut peuvent faire une déclaration en vertu de laquelle elles acceptent la juridiction obligatoire de la Cour dans certains cas spécifiques de conflits juridiques, c'est-à-dire ceux qui peuvent être réglés par l'application de principes de droit. Une telle déclaration peut être faite sans conditions ou à la condition qu'il y ait réciprocité de la part de plusieurs ou de certains Etats, ou pour un certain temps. L'expression "juridiction obligatoire" ne s'applique pas à l'exécution des jugements de la Cour.

Adhésion du Canada

Le Canada a accepté, sous certaines réserves, la juridiction obligatoire de la Cour permanente par une déclaration faite en 1929 en vertu du Statut de cette Cour. La nouvelle Charte et le nouveau Statut prévoient que la déclaration primitive ainsi que ses réserves et celles de 1939 gardent la même valeur qu'une déclaration portant acceptation de la juridiction obligatoire de la Cour internationale de Justice.

La Cour est autorisée à donner des avis consultatifs sur des questions juridiques. Ces questions peuvent lui être déférées par l'Assemblée générale, par le Conseil de sécurité ou, si l'Assemblée générale y consent, par l'un des organes ou des institutions spécialisées des Nations Unies. Le Conseil économique et social ainsi que les institutions spécialisées ont été autorisés à solliciter des avis consultatifs sur toute question relevant de leur compétence. Dans presque la moitié des cas soumis à la Cour permanente, il s'agissait d'avis consultatifs et il semble que cette fonction de la nouvelle Cour prendra de plus en plus d'importance. Les avis consultatifs donnés selon la procédure judiciaire n'ont pas cependant le caractère obligatoire d'un jugement.

L'expérience avait démontré que l'absence de toute disposition prévoyant la révision du Statut de la Cour permanente de Justice internationale constituait une lacune. Aussi est-il prévu que le Statut actuel peut être modifié par la même procédure que la Charte. La Cour peut elle-même proposer des modifications à son propre Statut.

Audition de deux causes

La Cour n'a pas encore rendu les services qu'on on attendait. Deux causes lui ont cependant été soumises. L'une était une requête de l'Assemblée générale soumise en novembre 1947 et demandant à la Cour un avis consultatif sur l'article 4 de la Charte des Nations Unies (admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies). La Cour décida, contre l'avis de six des juges, qu'aucun Membre ne peut poser comme condition à son vote en faveur de l'admission d'un nouveau Membre, l'admission simultanée d'un autre Membre, ou poser d'autres conditions non prévues à l'article 4.

L'autre cause (dont la Cour n'a pas encore disposé) résulte du différend survenu entre le gouvernement du Royaume-Uni et le gouvernement de l'Albanie au sujet des dommages subis en mai 1946 par deux navires de guerre britanniques dans le canal de Corfou. N'étant pas représentée à la Cour, l'Albanie invoqua une disposition du Statut de la Cour pour désigner un juge ad hoc. Le gouvernement albanais souleva une objection préliminaire tendant à contester la compétence de la Cour dans ce cas. Seul, le juge albanais (qui n'était pas membre attitré de la Cour) s'opposa au jugement de la Cour lorsqu'elle rejeta cette objection. Il est à noter que les membres attitrés de la Cour, en rendant leur première décision, se prononcèrent à l'unanimité. Il est aussi à noter que la Cour, en donnant son avis, fit grand cas d'une décision de la Cour permanente de Justice internationale.

Règne du droit

La Cour internationale de Justice constitue un intermédiaire important pour les Etats qui veulent résoudre leurs conflits juridiques par des moyens pacifiques; elle permet en même temps d'établir un système d'ordre international fondé sur le droit. Il est à espérer que les Etats et les différents organes et institutions spécialisées des Nations Unies recourront de plus en plus à la Cour internationale. C'est à cette condition que la Cour contribuera au progrès du droit international. Elle apportera des solutions aux controverses entre Etats dans la mesure où les parties en cause consentiront à respecter la légalité. Le Conseil de sécurité a pour fonction première de résoudre les situations créées par le désir des Etats de régler leurs litiges au mépris du droit. C'est pourquoi la Cour contribuera moins directement que le Conseil au maintien de la paix.

M. J.G. Guerrero, du Salvador, qui présida durant neuf ans la Cour permanente, a été, le premier, élu président de la nouvelle Cour. Il a exprimé l'avis que c'est par les décisions de la Cour plutôt que par des conventions multilatérales qu'on réussira le mieux à éclaircir et développer le droit international. Dans un article du "United Nations World" de février 1947, il écrivait:

"La jurisprudence de (...) la Cour permanente de Justice internationale a déjà fourni plusieurs principes et règles de droit bien définis et il est permis de considérer ces principes et ces règles comme faisant définitivement partie du droit international. Lorsque la Cour internationale de Justice aura rendu un certain nombre de jugements et avis consultatifs et confirmé de la sorte la jurisprudence existante, l'autorité qui se rattache aux décisions des deux cours suffira à doter certaines règles de droit d'une valeur égale à toute celle qui pourrait leur être conférée en raison de leur incorporation dans des conventions collectives.

Quel que soit le degré d'influence que la jurisprudence de la Cour pourra exercer sur la codification graduelle du droit international, il est certain que ses décisions auront le grand mérite d'élucider les règles de droit sur lesquelles il y a divergence d'opinions, et d'en confirmer d'autres qui sont uniformément reconnues par la doctrine et la coutume internationales. On peut donc dire à juste titre que la Cour contribuera généreusement au progrès et à la codification du droit international."

LE BUT DE NOTRE POLITIQUE EXTERIEURE

Extrait d'un discours prononcé par le très honorable Louis-S. Saint-Laurent, secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, lors de la Journée internationale de l'Exposition nationale du Canada, le 7 septembre 1948

Notre premier devoir est donc d'assurer chez nous le fonctionnement de la démocratie. Le Canada ne pourra jouer un rôle effectif à l'extérieur qu'à la condition d'être libre, fort, prospère et uni sur le front national.

Une fois établie cette priorité, nous ne pouvons pas, nous ne devons pas, nous soustraire à nos obligations de membre de la communauté internationale. Nous ne devons rien négliger pour assurer la paix parce qu'il n'y a pas de pays où la paix ait plus d'importance, sous tous rapports, qu'elle n'en a au Canada. Mais n'allons pas oublier que l'action nationale seule est impuissante à préserver cette paix. Nous ne devons rien négliger pour encourager le commerce international, car ce commerce est plus indispensable à la prospérité du Canada qu'à celle de tout autre pays. Or, l'action nationale seule est impuissante à assurer le commerce et, partant, la prospérité.

Par conséquent, pour ce qui est de la paix et de la prospérité, le Canada est inévitablement entraîné dans les affaires internationales. Evitant la suffisance et le chauvinisme, nous devons - comme nous l'avons déjà fait d'ailleurs - témoigner d'un désir sincère de coopérer avec les peuples qui témoignent du désir réciproque de coopérer avec nous.

Nécessité de la coopération

Examinons tout d'abord le second point: la coopération en vue de la prospérité. Il existe un rapport direct et vital entre la politique extérieure du Canada et le bien-être matériel des Canadiens. Ainsi qu'on l'a souvent signalé, les Canadiens ont une raison péremptoire entre toutes de s'intéresser aux affaires internationales, c'est qu'environ un tiers de leur production globale doit se vendre sur les marchés étrangers. Ce seul fait suffit à démontrer que la politique étrangère - même envisagée sous un angle purement matériel - est quelque chose qui nous touche de près et qui mérite autant de soin que tout autre aspect de nos affaires nationales.

Ainsi, par exemple, en contribuant au relèvement de l'Europe, nous ne faisons pas simplement acte de générosité et d'altruisme, nous essayons de protéger le marché canadien et les revenus canadiens. L'effondrement de ces marchés entraînerait la perte d'emplois pour quelques-uns et une perte d'argent pour un bien plus grand nombre. Le rapport qui existe entre les marchés extérieurs et notre économie est, en fait, à peu près identique à celui qui existe entre une mauvaise récolte ou la famine et l'économie d'une société plus primitive. Il y a 5,000 ans, les membres d'une tribu

ne pouvaient guère influencer sur les conditions climatiques, mais il ne suit pas de là que la sécheresse n'influaient pas sur eux.

Nous serions aujourd'hui bien malavisés à vouloir régler notre conduite sur la supposition que le climat politique et économique des nations ne nous regarde pas et nous serions également malavisés à ne pas tâcher d'y remédier.

Prudence et longueur de temps

La prudence élémentaire exige que le Canada, troisième nation commerçante du globe, recherche et appuie une coopération économique à long terme en vue d'assurer la stabilité et la prospérité internationales.

La prudence élémentaire exige également que nous ne fassions pas plus, ou qu'on n'attende pas plus de nous, que nos moyens économiques et financiers ne nous le permettent. D'autre part, on ne doit pas oublier que notre aide à l'Europe a pour objet de restaurer le régime multilatéral du commerce d'avant-guerre. Le Canada ne s'en porterait guère mieux - non plus d'ailleurs que l'Europe elle-même à la longue - si, au moment où les secours nord-américains cesseront, le commerce européen se cristallisait en systèmes et en politiques qui nous obligeraient, par mesure de prudence, à refondre notre système commercial et à conclure nos propres marchés bilatéraux avec chaque Etat. Ce n'est pas ainsi que nous concevons le monde meilleur qui devrait exister à l'expiration du Plan Marshall. Les Canadiens seraient amèrement déçus si c'était là l'unique résultat des efforts déployés actuellement. Nous désirons contribuer à ramener l'Europe au régime des marchés plurilatéraux non pas à celui des marchés bilatéraux; nous voulons en finir avec les transactions et les pratiques commerciales néfastes de l'avant-guerre; des aspirines et des harmonicas contre des vivres et des matières premières; la production de blé à tout prix; l'autarcie à tout prix.

D'un autre côté, si la prospérité est l'un des objectifs de notre politique extérieure, le second objectif, de beaucoup le plus important et sans lequel ne sauraient exister ni prospérité ni quoi que ce soit, n'est autre que la paix. Que doit faire un pays comme le Canada pour aider à maintenir, ou plutôt à établir, la paix dans un monde partagé entre les deux concepts sociaux dont j'ai déjà parlé?

En premier lieu, sans transiger sur le chapitre des libertés fondamentales, le Canada et les autres démocraties doivent s'efforcer de trouver une formule de coexistence avec les gouvernements totalitaires, ne serait-ce qu'une formule de tolérance mutuelle. A mon avis, le meilleur moyen d'y arriver consiste à élargir l'horizon de la liberté démocratique et à vivifier les vertus profondes de la démocratie. Même le despotisme le plus implacable ne saurait asservir à jamais l'âme humaine. Toujours on cherchera la liberté, même si pour la trouver il faut sauter par les fenêtres! Sans intervenir dans les affaires nationales d'aucun pays, les démocraties doivent, par le précepte et l'exemple, encourager partout la liberté. Les démocraties doivent encore opposer un bloc solide à toute action ou exigence agressives communistes. Nous devons mettre tout en oeuvre - comme le Canada l'a fait de concert avec d'autres Etats pacifiques - pour faire de l'ONU un organe effectif de coopération et d'entente internationales et pour l'empêcher de dégénérer, suivant le vœu des Etats

communistes, en instrument agressif de guerre politique. S'il se trouve des gens pour ravalier les Nations Unies à ce rôle néfaste, je dirai comme M. Vishinski à la conférence récemment tenue à Belgrade: "Ils étaient libres de venir, ils sont libres de s'en aller".

Les Nations Unies

L'ONU est actuellement le moyen dont nous disposons pour assurer une coopération internationale universelle et organisée. Elle incarne l'espoir que nous entretenons de résoudre nos différends sans recourir à la force. Ce serait la pire des tragédies s'il fallait que cet espoir fût brutalement frustré par les actes de certains Etats cruellement éprouvés par la guerre et qui bénéficieraient tellement du bon fonctionnement d'une organisation destinée à leur épargner le retour des mêmes malheurs. Nous tenons ardemment à garder dans l'Organisation des Nations Unies tous les Etats qui souscrivent aux principes et aux objectifs de la Charte. Mais mieux vaudrait n'avoir pas d'Organisation des Nations Unies qu'une organisation irrémédiablement réduite par les actes de quelques-uns de ses membres à un rôle futile sinon nocif.

Si, dans l'état actuel des choses, l'ONU ne peut pas, - et nous savons qu'elle ne le peut pas, - garantir la sécurité de ses membres, il ne suit pas de là que nous devons tirer de l'arrière et attendre que la tyrannie et l'agression détruisent les démocraties une à une.

Si la coopération en vue de préserver la paix au sein des Nations Unies est impossible sur le plan universel, il est possible aux démocraties libres et pacifiques de disposer leurs forces sur un plan régional afin de résister collectivement à l'agression et de la réduire collectivement à l'impuissance, que cette agression soit directe ou indirecte et d'où qu'elle vienne. Même si elle devait, au début, s'exercer sur un plan uniquement régional, une telle action collective s'impose d'urgence. La menace d'un communisme agressif et expansionniste, accordé aux ambitions d'une très grande puissance, est trop grave, trop directe et trop immédiate pour que nous attendions dans l'inaction que toutes les nations éprises de liberté se mettent d'accord sur une formule d'action collective.

Union Nord-Atlantique

Voilà pourquoi le Gouvernement canadien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, tant au moyen de déclarations publiques que d'interventions et d'entretiens diplomatiques, a préconisé un système de sécurité nord-atlantique englobant le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Canada et les pays libres de l'Europe occidentale. Un tel système pourrait, croyons-nous, créer et maintenir une force défensive jouissant de la prépondérance nécessaire sur tout adversaire possible ou toute alliance possible d'adversaires agressifs.

J'ajoute qu'un arrangement collectif de cet ordre comporte des valeurs positives aussi bien que négatives. Il peut contribuer à la prospérité non moins qu'à la sécurité. Là réside notre dernier espoir, - et la possibilité, - d'instaurer sur de vastes régions la liberté, l'ordre et le bien-être. Dans les circonstances ce semble être là notre meilleure formule de paix; la concentration d'une supériorité écrasante de forces

morales, économiques et physiques du côté de ceux qui, répugnant à employer la force, sont résolus à y recourir solidairement s'ils y sont contraints. Si nous pouvons réaliser cet objectif, il se peut que les forces d'agression, respectant la puissance que nous aurons accumulée pour la guerre et convaincues de notre volonté de paix, renoncent à leurs desseins pervers, abandonnent leurs soupçons injustifiés et commencent à coopérer avec les autres Etats sans exiger qu'ils deviennent de simples satellites. Dans un monde qui se contracte sans cesse, toute association politique qui ne repose pas sur l'universel ne peut constituer une fin en soi mais uniquement un moyen de parvenir à un but. Ce but, il est défini dans la Charte que nous avons tous signée, c'est l'édification d'un organisme de coopération et de bonne entente internationales, où les hommes, à quelque confession religieuse ou à quelque race qu'ils appartiennent, pourront vivre ensemble dans la paix et la prospérité.

Je sais que le Canada contribuera honorablement à réaliser ce haut objectif.

IMMIGRATION DE FRANCE

Le ministre des Mines et des Ressources, l'honorable J.A. MacKinnon, a fait le 16 septembre la déclaration suivante:

Le 8 septembre, à une séance du comité du Cabinet à l'égard de l'immigration, il a été décidé de recommander au Gouvernement que les citoyens de France soient admis au Canada aux conditions qui s'appliquent maintenant dans le cas des citoyens des Etats-Unis et des sujets britanniques du Royaume-Uni, de l'Australie, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique du Sud.

Le cabinet a aujourd'hui accepté la recommandation. Un décret du conseil met la nouvelle politique en vigueur immédiatement.

Par suite de cette décision, les citoyens français, qui désirent venir au Canada à titre d'immigrants de France, en recevront la permission pourvu qu'ils soient en bonne santé, de bonne réputation, et qu'ils convainquent les autorités de l'Immigration qu'ils ne seront pas susceptibles de devenir à la charge du public.

L'ORGANISATION INTERNATIONALE
DU COMMERCE

La deuxième session des Parties contractantes à l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers s'est ouverte à Genève le 16 août. La première session avait eu lieu à La Havane au cours de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi. M. L.D. Wilgress, ministre du Canada en Suisse, qui avait présidé la première session, a de nouveau été élu président de la deuxième. M. Wilgress est aussi président du comité exécutif de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce. Le comité exécutif, composé de représentants des dix-huit pays signataires de l'Acte final de la conférence de La Havane, s'est également réuni à Genève le 25 août.

A l'exception du Chili, tous les gouvernements signataires de l'accord général conclu à Genève le 30 octobre 1947 ont maintenant ratifié le protocole d'application provisoire; ces gouvernements sont donc liés provisoirement par l'accord. En ce qui concerne les concessions douanières négociées et l'application mutuelle du traitement de la nation la plus favorisée, l'accord est pleinement en vigueur et dans le cas de la Partie 2, qui contient certains articles-clés de la Charte, il est en vigueur dans toute la mesure compatible avec la législation actuelle.

Pendant la première session des Parties contractantes, à La Havane, il a été nécessaire de rédiger quatre protocoles et une déclaration apportant certaines modifications de forme à l'accord général pour le mettre en harmonie avec le nouveau projet de charte, et pour permettre la substitution immédiate des articles appropriés de la charte à certaines dispositions de l'accord, lors de l'entrée en vigueur de la charte.

Les points les plus importants inscrits à l'ordre du jour de la deuxième session des Parties contractantes sont les suivants: préparation des négociations douanières éventuelles; examen des candidatures de gouvernements désireux d'adhérer à l'accord (entre autres la Grèce); l'opportunité du remplacement de la Partie 2 de l'accord général (lequel, à l'exception des articles modifiés par les protocoles de La Havane, est fondé sur le projet de charte rédigé à Genève) par les dispositions applicables du texte de La Havane; définition des relations entre les Parties contractantes et le Fonds monétaire international et rédaction d'accords spéciaux sur les changes entre l'ensemble des Parties contractantes et les pays qui ne sont pas membres du Fonds monétaire international. Cette dernière question relève de l'Article XV de l'accord (article 24 du texte de La Havane), en vertu duquel les Parties contractantes s'engagent à observer en matière de change les règlements du Fonds monétaire international ou, dans le cas des non-membres, les dispositions d'accords spéciaux sur les changes.

La réunion du comité exécutif de la Commission intérimaire, qui suivra celle des Parties contractantes, s'occupera principalement de questions de procédure, aussi bien celles qui ont trait aux travaux internes de l'Organisation que celles qui ont trait aux relations entre l'Organisation internationale du commerce et toute autre organisation internationale dont les travaux sont du même domaine.

L'Organisation internationale du commerce ne sera formellement établie que lorsque la majorité des cinquante-trois gouvernements signataires de l'Acte final de La Havane auront obtenu la ratification législative de la charte, c'est-à-dire probablement en 1949 au plus tôt. Dans l'intervalle, en s'engageant à mettre l'accord général en vigueur à titre provisoire, certaines des principales nations commerciales du monde contribuent donc déjà à l'établissement du régime de commerce multilatéral qui est le but ultime de l'Organisation internationale du commerce. Ces nations ont non seulement étendu les avantages de ce régime à une grande partie du monde, mais ont aussi fait bénéficier l'organisation d'une période d'expérimentation dont l'utilité se fera sentir lorsque l'ensemble de la charte entrera définitivement en vigueur.

DISCOURS

On peut se procurer des exemplaires des textes suivants de la Division de l'information, ministère des Affaires extérieures:

Thèse du Canada sur les questions dont est saisie l'Organisation des Nations Unies, par le général A.G.L. McNaughton, délégué du Canada auprès de l'ONU (New-York), le 2 août 1948. N° 48/41.

La collaboration entre le Canada et les Etats-Unis: leçon de paix à toutes les nations, par l'honorable Brooke Claxton, ministre de la Défense nationale, (Ogdensburg), le 17 août 1948. N° 48/42.

COMMUNIQUES AUX JOURNAUX

Nominations et mutations: MM. McInnes, Fournier, Teakles, Morin, Blanchette (4 août, n° 64).

Délai prévu pour les réclamations relatives aux biens situés en Italie (4 août, n° 65).

Thèse du Canada sur le sort des anciennes colonies italiennes (9 août, n° 66).

Présentation de candidats aux postes de juges à la Cour internationale de Justice par le Groupe national (22 août, n° 67).

Le général Crerar et M. Dupuy, représentants du Canada à l'introduction de la princesse Juliana des Pays-Bas, (27 août, n° 68).

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Pour la première fois dans son histoire, le Conseil économique et social s'est réuni le 19 juillet. Cinquante questions figuraient à l'ordre du jour. Cinq d'entre elles ont été immédiatement rayées sur la recommandation du comité chargé de la préparation de l'ordre du jour, et le conseil en a rayé cinq autres plus tard au cours de la session. Quatre grandes commissions ont été créées pour étudier les différentes questions inscrites à l'ordre du jour: a) Commission des questions économiques, b) Commission des questions sociales, c) Commission des droits de l'homme, d) Commission de coordination. En outre, la commission chargée de négocier avec les institutions spécialisées s'est réunie pour réviser les projets d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale pour les réfugiés ainsi que l'Organisation internationale consultative des questions maritimes.

Malheureusement, la session s'est terminée le 28 août, avant qu'on ait pu accorder une attention sérieuse à toutes les questions qui n'avaient pas été examinées. Les délégués ont consacré beaucoup de leur temps et de leur énergie à l'étude des questions fondamentales relatives aux attributions, aux buts et au rôle du conseil. Plusieurs délégués étaient d'avis que le conseil s'écartait des buts qu'il s'était fixés au moment de sa création, pour devenir une nouvelle tribune aux harangues.

Questions économiques

Les travaux des trois commissions économiques régionales ont été mis à l'étude et un plan d'action défini a été recommandé. La plupart des délégués, y compris celui du Canada, estimaient que la Commission économique pour l'Europe était l'un des organismes subsidiaires du conseil qui avait réalisé le plus de progrès. Les délégués se sont montrés satisfaits du rapport de la Commission économique pour l'Europe et une résolution a été adoptée qui autorisait la commission à créer des organismes appropriés dont l'objet serait d'étudier les questions relatives au progrès industriel et au commerce extérieur. Le conseil a également pris acte du rapport de la Commission économique pour l'Asie et l'extrême Orient, adopté des résolutions relatives au progrès industriel et au commerce, et décidé de recommander la création d'un bureau chargé d'enrayer les inondations. Le Canada a appuyé ces recommandations. Le conseil a approuvé à une forte majorité les travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine, malgré les objections soulevées par l'Union soviétique.

Commission de l'emploi

Les travaux de la Commission des questions économiques et de l'emploi ont fait l'objet de diverses critiques. Les recommandations que la Commission avait soumises au conseil ont été jugées inefficaces et ambiguës. Les délégués ont décidé que le conseil devrait à l'avenir examiner les travaux de la commission et de ses sous-commissions afin de découvrir le moyen le plus propre à atteindre les buts qu'il s'est fixés.

La principale recommandation adoptée à la suite de la présentation du rapport de la Commission des transports et des communications prévoyait la convocation, l'an prochain, d'une conférence mondiale qui aurait pour mission de conclure une nouvelle convention internationale sur les transports routiers en remplacement des conventions de 1926 et de 1931.

Les délégués se sont déclarés satisfaits du rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi. Ils ont pris acte également du rapport de la Commission de la statistique et quatre résolutions visant à incorporer les propositions contenues dans le rapport ont été adoptées.

Institutions spécialisées

En général, l'étude des rapports n'a suscité aucune discussion importante. Le conseil s'est déclaré satisfait des travaux de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de l'Organisation internationale du travail et de l'Organisation de l'aviation civile internationale. En ce qui concerne cette dernière, le Canada a présenté une résolution exprimant son approbation des mesures qu'elle a prises pour modifier sa constitution, laquelle, dans sa forme actuelle, écarte l'Espagne de ses réunions; la résolution canadienne recommandait en outre que les Etats signataires de l'Organisation de l'aviation civile internationale qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de ratification procèdent à cette formalité le plus tôt possible. La Banque internationale, le Fonds monétaire international, l'Organisation internationale pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union postale universelle et l'union internationale des télécommunications ont aussi présenté leurs rapports, et le conseil en a pris acte. Les deux projets d'accord entre les Nations Unies et l'Organisation internationale consultative des questions maritimes et l'Organisation internationale pour les réfugiés ont été approuvés par le Conseil avec l'appui du Canada.

La Commission des droits de l'homme a réalisé très peu de progrès. Sur les six principales questions relevant de ce domaine, seules la question de la condition de la femme et l'une des trois conventions sur la liberté de l'information ont été discutées à fond. La commission a adopté une résolution condamnant tout empêchement juridique au mariage, fondé sur la couleur, la race, la nationalité ou la religion de l'un des conjoints; cette résolution renfermait une disposition condamnant toute loi ou restriction administrative interdisant à une femme de quitter son pays pour rejoindre son mari à l'étranger. Le conseil a recommandé aussi qu'on rallie l'opinion mondiale au principe de l'égalité entre les hommes et les femmes en matière d'éducation et s'est prononcé contre toute pratique discriminatoire sur le plan économique et social. Les documents relatifs à la liberté de l'information ont été déférés à l'Assemblée générale sans recommandation.

Le crime de génocide et la déclaration relative aux droits de l'homme ont fait l'objet d'une discussion qui n'a suscité qu'une déclaration de principe; ces deux questions ont été déférées à l'Assemblée générale sans qu'aucune mesure ne fût prise.

Questions sociales

Les délégués ont adopté une résolution recommandant que la Commission provisoire de l'Organisation internationale pour les réfugiés entre immédiatement en consultation avec les Etats Membres de l'ONU au sujet du rétablissement des réfugiés dont le rapatriement est impossible.

Le débat sur le rapport de la Commission des questions sociales s'est terminé sans que l'Union soviétique eût soulevé d'objections sérieuses. Dans l'ensemble, le conseil a reconnu l'utilité de maintenir les services sociaux consultatifs au cours de l'année 1949. Le débat a surtout porté sur la question du financement du programme et le Canada a exprimé l'avis qu'on devrait réduire quelque peu le montant voté en 1948. Diverses résolutions sur le logement, l'urbanisme et les questions sociales mises à jour par les travaux des commissions régionales ont été adoptées. En outre, il a été prévu qu'il y aurait répartition des tâches en ce qui concerne les études sur les mouvements démographiques.

Le rapport de la Commission de la population a été adopté après une courte discussion.

Des nombreuses résolutions adoptées au sujet des stupéfiants la plus importante prévoyait la ratification d'un projet de protocole visant le contrôle des stupéfiants non soumis à la convention de 1931. Le Canada a appuyé ces résolutions.

Il a été décidé que la huitième session soit tenue à Lake-Success en février 1949 et la neuvième, à Genève en juillet de la même année. Le Canada a appuyé la proposition en faveur de la tenue de la huitième session à Lake-Success mais a voté contre la seconde proposition tendant à ce que la neuvième session ait lieu à Genève.

REMISE DE DECORATION

Le ministre du Canada en Yougoslavie, M. Emile Vaillancourt, a remis au lieutenant-colonel Hogarth, attaché militaire, la croix du Service Distingué en reconnaissance de ses exploits durant la guerre. La cérémonie s'est déroulée à Belgrade, en présence des représentants diplomatiques et militaires du Royaume-Uni, des Etats-Unis, des Pays-Bas, de la Turquie et de la France.

M. Vaillancourt a remercié ses invités dans les termes suivants: "Je vous suis reconnaissant d'avoir assisté à la présente cérémonie en terre yougoslave, terre à la libération de laquelle les Canadiens ont participé avec leurs concitoyens du Commonwealth, ainsi que l'attestent les tombes de certains d'entre eux, parmi les cinq cents qui rappellent au cimetière de Belgrade la mémoire des soldats du Commonwealth qui ont donné leur vie pour que vive la Yougoslavie."

L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES

Quarante-huit articles sont inscrits à l'ordre du jour provisoire de la troisième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU qui se réunira au Palais de Chaillot, à Paris, le 21 septembre. Divers Etats Membres ainsi que le Conseil économique et social ont soumis dix-sept articles supplémentaires.

Les délégués devront d'abord élire un président, les chargés de fonctions des grandes Commissions et six vice-présidents. Ils examineront ensuite le rapport du Secrétaire général sur le travail de l'organisation, rapport qui correspond à peu près au discours du trône dans les deux Chambres du Parlement canadien. Il s'ensuivra un débat général auquel participeront la plupart des chefs de délégations des pays membres.

Les Six Grandes Commissions

Ce sont les six grandes commissions qui accomplissent le travail de détail de l'Assemblée générale. Les résolutions formulées au sein de ces commissions sont ensuite soumises aux réunions plénières de l'Assemblée. Celle-ci étudiera les rapports présentés par le Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle et le Conseil économique et social. Ce dernier a terminé le 28 août, à Genève, sa septième session. Au nombre des sujets qu'il a soumis à l'étude de l'Assemblée, il convient de signaler le projet de convention sur le génocide, les conventions sur la liberté de l'information et le projet de Déclaration des droits de l'homme. Le Chili a proposé que l'Assemblée examine les cas où l'Union soviétique aurait violé les droits fondamentaux de l'homme, diverses coutumes diplomatiques consacrées par la tradition et certains principes de la Charte. Le Chili s'en prend spécifiquement au refus de l'Union soviétique de permettre aux épouses russes de nationaux étrangers de quitter l'URSS.

L'Assemblée examinera en outre les rapports de ses diverses commissions spéciales. Le rapport de la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans et celui de la Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée susciteront un vif intérêt. La Commission intérimaire de l'Assemblée générale présentera des rapports sur la procédure de vote au Conseil de sécurité, l'utilité de créer une commission permanente de l'Assemblée générale et l'étude des méthodes propres à favoriser la coopération internationale, ainsi que sur la Corée. L'Assemblée examinera en outre les trois rapports de la Commission de l'énergie atomique qui lui ont été déférés par le Conseil de sécurité.

Plusieurs des articles inscrits à l'ordre du jour ont trait à l'administration financière de l'ONU. Les Etats-Unis ont prié l'Assemblée générale de modifier son règlement intérieur de façon à assurer la reconnaissance du principe d'après lequel on fixerait un pourcentage maximum dans le barème des contributions destinées à couvrir les frais des Nations Unies.

Articles supplémentaires de l'ordre du jour

La Pologne a soumis des articles supplémentaires concernant les sujets suivants: problème des réfugiés et des personnes déplacées, situation de l'alimentation dans le monde et application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale au sujet du régime Franco en Espagne. La Bolivie a prié l'Assemblée de créer une sous-commission de la Commission des questions sociales qui serait chargée d'étudier les problèmes relatifs aux populations aborigènes du continent américain. La Tchécoslovaquie désire que l'on remplace M. Jan Papanek, qui est actuellement membre du Comité des contributions et du Comité consultatif des questions administratives et budgétaires. M. Papanek, que la Tchécoslovaquie avait délégué auprès de l'ONU, n'a pas encore démissionné comme membre de ces comités.

La Délégation du Canada

En raison de cet ordre du jour aussi chargé que varié, la présente session de l'Assemblée sera sans doute encore plus longue que celle de l'an dernier. Le point de vue canadien sur ces questions sera formulé par une délégation qui a à sa tête le premier ministre, le très honorable W.L. Mackenzie King. Les autres membres de la délégation sont:

L'Honorable Lionel Chevrier, ministre des
Transports

L'Honorable Wishart McL. Robertson, leader du
Gouvernement au Sénat

Le général A.G.L. McNaughton, délégué permanent
du Canada auprès de l'ONU

Le major-général George-P. Vanier, ambassadeur
du Canada en France

Suppléants

M. Hugues Lapointe, adjoint parlementaire au ministre
de la Défense nationale

M. Ralph Maybank, adjoint parlementaire au ministre de
la Santé nationale et du Bien-être social

M. Norman A. Robertson, haut commissaire du Canada au
Royaume-Uni

M. L. Dana Wilgress, ministre du Canada en Suisse

M. R.G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures

La délégation du Canada est secondée par des conseillers techniques et un secrétariat dont les membres ont été empruntés à diverses missions diplomatiques du Canada à l'étranger ainsi qu'au ministère des Affaires extérieures.

LE CANADA ET LES NATIONS UNIESPalestine

Informé vers la mi-août que les hostilités menaçaient de reprendre en Palestine, le Conseil de sécurité examina l'opportunité de proroger la trêve conclue le 15 juillet. Le représentant du Canada, le général A.G.L. McNaughton, prévint les Juifs et les Arabes que, s'ils ne se soumettaient pas aux conditions de la trêve, le Conseil de sécurité se verrait contraint d'envisager l'application d'autres mesures, conformément au Chapitre VII de la Charte, relatif aux sanctions diplomatiques, économiques et même militaires. Il souligna qu'aux termes de l'entente conclue, la trêve devait être maintenue jusqu'à ce que la question de la Palestine fût réglée pacifiquement, et que ni l'une ni l'autre des deux parties ne devait rompre cette trêve, le Conseil de sécurité ayant seul compétence pour décider des mesures à prendre contre tout violateur. Le général McNaughton pria le Conseil d'appuyer sans réserve le médiateur des Nations Unies dans ses négociations en vue d'un règlement définitif de la question. Les représentants d'autres pays s'exprimèrent dans le même sens et les Juifs aussi bien que les Arabes prirent l'engagement d'observer la trêve.

Etant donné que la paix était menacée à Jérusalem, quatre puissances, le Canada, les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni décidèrent d'adopter une résolution tenant les deux parties responsables des menées de toutes les forces régulières ou irrégulières relevant de leur autorité dans la ville. Cette résolution fut proposée et adoptée après que le médiateur, le comte Folke Bernadotte, eut câblé au conseil que la situation devenait "de plus en plus intenable" et l'eut averti que, si la situation s'aggravait à Jérusalem, les hostilités pourraient reprendre dans tout le pays. La résolution adoptée pour répondre à la demande du médiateur ne tendait pas à fixer les responsabilités, mais plutôt à appuyer de toute l'autorité du conseil les efforts déployés en vue d'assurer la paix dans la Ville sainte.

Ceylan

Ceylan, l'Etat qui a demandé le plus récemment son admission aux Nations Unies, essuya, le 18 août, le refus du Conseil de sécurité en raison du veto soviétique. Lorsque, six semaines plus tôt, cette requête avait été étudiée par le comité du conseil chargé d'examiner l'admission de nouveaux membres, le Canada s'était prononcé en faveur de l'admission de Ceylan; au conseil, le représentant du Canada a de nouveau appuyé cette demande. Le Canada exprima l'avis que Ceylan, qui a pris place parmi les dominions le 4 février, remplit toutes les conditions requises des nouveaux membres aux termes de la Charte; c'est un Etat, un Etat pacifique, qui consent à accepter les obligations de la Charte, qui est capable de s'en acquitter et se montre disposé à le faire.

Le Conseil rejeta une proposition soviétique tendant à remettre l'admission de Ceylan jusqu'à ce que ce pays ait fourni des renseignements complets quant à la forme de son gouvernement et à sa constitution, ainsi "qu'une preuve suffisante qu'il constitue un Etat souverain et indépendant". Le Canada et d'autres pays firent remarquer que Ceylan avait présenté un document contenant les renseignements demandés et que son représentant était à la disposition du conseil pour répondre à toute question qu'on voudrait lui poser. Lorsque la demande de Ceylan fut mise aux voix, elle reçut l'appui de neuf membres du Conseil, mais l'URSS et l'Ukraine se prononcèrent contre sous prétexte que ce pays restait colonie britannique et constituait un Etat fantoche.

Organisation internationale du commerce

Le ministre du Canada en Suisse, M. L. Dana Wilgress, a été élu président des parties contractantes de l'Organisation internationale du commerce qui a tenu une session de dix jours à Genève, à partir du 16 août. Les parties contractantes sont celles qui ont signé le protocole d'application provisoire sur les réductions douanières, enregistré à Genève en 1947. Vingt et un de ces pays ont pris part à la session du mois d'août, dont l'objet était d'examiner les questions soulevées par l'accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.

Au cours de la première semaine de la session, il fut décidé à l'unanimité d'entreprendre une seconde série de négociations sur les tarifs en vue d'amener d'autres pays à adhérer à l'accord général. Plusieurs pays ont déjà manifesté l'intention d'adhérer à cet accord.

M. Wilgress a également présidé le Comité exécutif de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce, dont le siège est provisoirement à Genève, où elle a tenu une session de trois semaines qui s'est ouverte le 25 août. La Commission intérimaire est une institution temporaire des Nations Unies; sa tâche principale est de préparer la première session de l'Organisation internationale du commerce. Le Comité exécutif a étudié l'établissement d'une liaison entre l'OIC et l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'entre l'OIC d'une part et de l'autre, les autres institutions spécialisées, diverses organisations non gouvernementales, et la Cour internationale de Justice.

Cour internationale de Justice

M. Read, ancien doyen de la Faculté de droit de l'Université Dalhousie et conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures, vient de voir sa candidature présentée en vue d'un second mandat de juge à la Cour internationale de Justice. M. Read avait été élu en février 1946 pour un mandat de trois ans à la Cour internationale. Le Groupe national du Canada qui, en conformité du Statut de la Cour, est chargé par le Gouvernement de présenter les candidatures, a également présenté le juge Hsu Mo, de Chine, le juge Abdel Hamid Badawi Pacha, d'Egypte, et sir Benegal Narsinga Rau de l'Inde.

La Cour internationale de Justice est un tribunal composé de quinze juges, établi en vertu de la Charte des Nations Unies, et dont la fonction est de connaître, conformément au droit international, de tous différends que les Etats peuvent lui soumettre, et de fournir les avis consultatifs que peuvent réclamer les organes et institutions compétents des Nations Unies. Bien que le mandat normal des juges soit de neuf ans, il a été décidé lors de la première élection que cinq d'entre eux se retireraient au bout de trois ans et cinq autres au bout de six ans. Les juges que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité doivent élire avant le 7 février pour occuper les cinq postes vacants seront probablement choisis au cours de la session de l'Assemblée générale qui vient de s'ouvrir à Paris.

A la mémoire du comte Bernadotte

Le premier ministre suppléant, le très honorable Louis Saint-Laurent, a communiqué aux journaux, le 18 septembre, la déclaration suivante au sujet de l'assassinat du comte Folke Bernadotte:

Le gouvernement canadien a appris avec stupeur l'assassinat du médiateur des Nations Unies en Palestine, le comte Folke Bernadotte. Il tient à rendre hommage au désintéressement et à l'abnégation dont le médiateur a fait preuve dans l'accomplissement d'une mission extrêmement difficile. Le comte Bernadotte et ses associés ont mis tout en oeuvre pour régler la situation en Palestine et y rétablir la paix. Par le sacrifice de sa vie, couronnement de tant d'efforts infatigables, le comte Bernadotte a donné au monde l'exemple du plus magnifique dévouement à l'humanité.

Le gouvernement canadien espère que les Nations Unies sauront poursuivre l'oeuvre du comte Bernadotte, en s'inspirant de son exemple et de la confiance qu'il a mise dans la raison et la modération des hommes.

Nous avons prié la légation du Canada à Stockholm de transmettre à la famille en deuil du comte Bernadotte, par l'entremise du gouvernement suédois, les condoléances du gouvernement et du peuple canadiens.

NOMINATIONS ET DEPLACEMENTS DES REPRESENTANTS
AU CANADA DU COMMONWEALTH ET DE L'ETRANGER

SERVICE DIPLOMATIQUE

L'ambassadeur de France, Son Excellence M. Francisque Gay, est parti d'Ottawa le 10 août pour une tournée dans les provinces de l'Ouest. Durant son absence, M. Jean Basdevant, conseiller d'ambassade, est chargé des affaires de la mission.

L'ambassadeur des Pays-Bas, Son Excellence le docteur J.H. van Roijen, est revenu à Ottawa où il a repris la direction de l'ambassade le 30 août, après une visite aux Pays-Bas.

M. Carlos Guillermo O'Grady, attaché à l'ambassade d'Argentine, a été élevé au rang de troisième secrétaire le 23 août.

Son Excellence l'honorable Ray Atherton a quitté son poste d'Ambassadeur des Etats-Unis le 30 août. En attendant que son successeur, l'honorable Laurence A. Steinhardt, présente sa lettre de créance, M. Julian F. Harrington, ministre, est chargé d'affaires ad interim.

Les numéros de téléphone de la Chancellerie de la Légation de Suisse sont depuis le 19 août 5-1837 et 5-1838 au lieu de 2-5455 et 5-0950.

Nouvelles nominations

M. Roger Coustry, attaché agricole, ambassade de Belgique, le 30 juillet.

M. B. Menage, attaché, ambassade des Pays-Bas, le 4 août.

M. Bjorn Augdahl, deuxième secrétaire, légation de Norvège, le 10 août.

M. André Houdart, attaché, ambassade de France, le 16 août.

Le lieutenant-colonel G.I. Volochko, attaché militaire adjoint, ambassade de l'Union soviétique, le 20 août.

Le capitaine I.V. Poupychev, attaché militaire adjoint, ambassade de l'Union soviétique, le 20 août.

M. G.P. Hampshire, secrétaire (Finances) haut commissariat du Royaume-Uni, le 28 août, en remplacement de M. G.R. Bell. Il est attendu vers la fin de septembre.

Départs

M. Oliver B. North, attaché commercial adjoint, ambassade des Etats-Unis, le 3 août.

M. Mikhaïl Loukianov, attaché, ambassade de l'Union soviétique, le 9 août.

M. G. Eduardo Leguizamon, deuxième secrétaire, ambassade d'Argentine, le 21 août.

M. Carlos Garcia de la Huerta, premier secrétaire, ambassade du Chili.

M. Juan Bernardo Guilhauman, attaché, ambassade d'Argentine, le 31 août.

SERVICE CONSULAIRE

M. Charles W. Allen, consul, a repris la direction du consulat des Etats-Unis à Calgary, le 11 août. M. Dudley E. Cyphers, vice-consul, qui remplaçait M. Allen durant son absence, est retourné à son poste à Régina.

M. P.L. Whitman s'est démis de ses fonctions de consul honoraire du Mexique à Halifax lorsque le gouvernement mexicain y a fermé le consulat honoraire, le 16 août.

M. Philippe Cantave a repris ses fonctions de consul général d'Haiti le 17 août, à son retour d'une visite à Haiti.

Reconnaissance provisoire de:

M. Jorge F. Quesada, consul général de Costa-Rica à Montréal, le 9 août.

M. Roberto Pacheco Iturralde, consul général de Bolivie à Montréal, le 12 août.

M. Wei Huseh-chih, consul général de Chine à Vancouver, le 16 août.

M. Chu Tsung-Kang, vice-consul de Chine à Vancouver, le 16 août.

M. E.O. Temple Piers, consul honoraire du Brésil à Halifax, le 17 août.

M. Pedro Bonnefón, consul général d'Argentine à Montréal, le 23 août. Il était auparavant consul dans cette ville.

Départs

Le docteur Claudio Escoto Leon, consul général de Costa-Rica à Montréal, le 4 août.

M. Byron White, vice-consul des Etats-Unis à Montréal, le 20 août.

VISITES DE DIGNITAIRES ET DE PERSONNAGES
OFFICIELS DU COMMONWEALTH ET DE L'ETRANGER

Le très honorable C.D. Howe a reçu à dîner, le 11 août, au nom du Gouvernement, les délégués à la réunion de la Commission des céréales de la Commission des céréales du Conseil international pour la crise alimentaire.

Le très honorable W.L. Mackenzie King a donné un dîner, le 13 août, en l'honneur de sir Norman Brook, secrétaire du cabinet du Royaume-Uni.

L'honorable Brooke Claxton a reçu à dîner, au nom du Gouvernement, l'honorable James Forrestal, ministre de la Défense des Etats-Unis, le 16 août.

L'honorable L.B. Pearson a reçu à dîner MM. Dean Rusk et Hayden Raynor, de la Division des Nations Unies du State Department, ainsi que M. Gladwyn Jebb, conseiller des Nations Unies au Foreign Office, le 30 août.

Le très honorable W.L. Mackenzie King a reçu à dîner, le 25 août, lord et lady Mountbatten.

PUBLICATIONS DU MINISTERE
DES AFFAIRES EXTERIEURES

"Le Corps diplomatique, les Hauts Commissaires des Nations du Commonwealth Britannique et leurs personnels et les Représentants consulaires à Ottawa", le 15 août 1948.

REPRESENTANTS DU CANADA AUX REUNIONS
INTERNATIONALES

On trouvera dans le numéro de mars la liste complète des délégués aux conférences antérieures.

Commission intérimaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (New-York), du 5 janvier au 5 août 1948. La Commission a préparé des rapports qui seront présentés lors de la troisième session de l'Assemblée générale.

Comité consultatif du siège (New-York), siégeant périodiquement depuis le 6 janvier; le très honorable C.D. Howe, ministre du Commerce.

Conseil de sécurité (New-York), siégeant continuellement depuis le 7 janvier. Le Canada est membre de cet organisme depuis le 1^{er} janvier. Son mandat est de deux ans. Le Conseil de sécurité se réunira à Paris pendant la troisième session de l'Assemblée générale.

Commission des armements de type classique (New-York), siégeant périodiquement depuis le 12 janvier; le général A.G.L. McNaughton, délégué permanent du Canada aux Nations Unies. Il n'y aura pas de réunion en septembre, sauf si un membre de la commission le demande.

Commission temporaire des Nations Unies pour la Corée (Séoul), siégeant continuellement depuis le 12 janvier; M. G.S. Patterson, de la mission canadienne de liaison à Tokyo. Cette Commission s'est réunie à New-York le 7 septembre pour préparer le rapport qu'elle présentera à l'Assemblée générale.

Commission des fréquences provisoires de l'Union internationale des télécommunications (Genève), siégeant continuellement depuis le 15 janvier: M. C.J. Acton, du ministère des Transports. L'UIT est une institution spécialisée des Nations Unies.

Septième session du Conseil économique et social (Genève), du 19 juillet au 28 août: M. L.D. Wilgress, ministre du Canada en Suisse; le docteur G.F. Davidson, sous-ministre du Bien-être social. Conseillers: M. Hector Allard, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; MM. G.G. Crean et J.G.H. Halstead, du ministère des Affaires extérieures; M. S. Pollock, du ministère des Finances; et M. L.A.D. Stephens de la légation du Canada à Berne. Le Conseil a examiné les rapports de ses commissions et des institutions spécialisées des Nations Unies, et a soumis un rapport à l'Assemblée générale.

Congrès international de l'hygiène mentale (Londres), du 11 au 21 août: le docteur H.B. Jeffs, chef du Service d'outre-mer du personnel médical de l'immigration à Londres. Cette conférence a établi les statuts de la Fédération mondiale de l'hygiène mentale.

Comité exécutif de l'Organisation internationale de la météorologie (Oslo, du 12 au 17 août). Cet organisme est chargé d'établir le programme général de l'Organisation internationale de la météorologie:

M. Andrew Thomson, contrôleur des services météorologiques du ministère des Transports. A cette organisation, fondée en 1880, succédera l'Organisation mondiale de la météorologie lorsqu'elle sera constituée.

Parties contractantes à l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers (Genève), le 16 août: M. L.D. Wilgress, ministre du Canada en Suisse; M. Louis Couillard, du ministère du Commerce et M. S.S. Reisman, du ministère des Finances. Les parties contractantes ont examiné les problèmes que pose l'application de l'Accord général sur le commerce et les tarifs douaniers.

Dix-septième conférence de la Croix-rouge internationale (Stockholm), du 20 au 30 août: M. M.H. Wershof, du haut commissariat du Canada à Londres; le lieutenant-colonel J.N.B. Crawford et le capitaine W.B. Armstrong, du ministère de la Défense nationale. Cette conférence de spécialistes est préparatoire à une conférence diplomatique qui aura lieu à Genève à une date ultérieure.

Comité exécutif de la Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce (Genève), le 25 août: M. L.D. Wilgress, ministre du Canada en Suisse; M. Louis Couillard, du ministère du Commerce; et M. S.S. Reisman, du ministère des Finances. Cette commission intérimaire, établie en vertu d'une résolution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi qui s'est tenue à la Havane, sera chargée de préparer la première session de l'Organisation internationale du commerce lorsque cette dernière sera constituée.

Conférences auxquelles le Canada se fera représenter:

Conférence interaméricaine sur la conservation des ressources naturelles renouvelables (Denver, Colorado), du 7 au 20 septembre: M. O.H. Hewitt, du service fédéral de la faune du ministère des Mines et Ressources, à titre d'observateur. Cette conférence se tiendra sous les auspices des Etats-Unis, à la demande de l'Union panaméricaine. Il s'agit d'une conférence technique qui n'est pas autorisée à négocier des accords. On espère que cette conférence aidera sensiblement à la conférence des Nations Unies de 1949 sur la conservation des ressources naturelles.

Septième partie de la première session de la Commission préparatoire de l'Organisation internationale pour les réfugiés (Genève), le 10 septembre: M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie. Conseillers: M. Odilon Cormier, surintendant d'outre-mer de l'immigration, ministère des Mines et Ressources; M. Vincent Phelan, représentant spécial outre-mer du ministère du Travail.

Conseil général de l'Organisation internationale pour les réfugiés (Genève), le 13 septembre: M. Jean Désy, ambassadeur du Canada en Italie. Conseillers: M. Odilon Cormier, surintendant d'outre-mer de l'immigration, ministère des Mines et Ressources; M. Vincent Phelan, représentant spécial outre-mer du ministère du Travail. Le Conseil général étudiera des plans en vue de diminuer le nombre des réfugiés qui sont présentement dans les camps et de fixer une date ultime pour l'acceptation de réfugiés.

Réunion annuelle de l'Association internationale pour la conservation du gibier et du poisson (Atlantic-City), du 13 au 15 septembre. Cette conférence est d'importance capitale pour la conservation du gibier et du poisson. Le ministère des Mines et Ressources doit s'y faire représenter.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Paris), le 15 septembre: Cette session extraordinaire déterminera le lieu de réunion de la troisième session.

Quinzième session de la Commission maritime conjointe de l'Organisation internationale du Travail (Genève), le 20 septembre.

Troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies (Paris), le 21 septembre: le très honorable W.L. Mackenzie King, premier ministre; l'honorable Lionel Chevrier, ministre des Transports; l'honorable sénateur W. McL. Robertson, leader du Gouvernement au Sénat; le général A.G.L. McNaughton, délégué permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies; le major-général G.-P. Vanier, ambassadeur du Canada en France. Suppléants: M. Hughes Lapointe, adjoint parlementaire au ministre de la Défense nationale; M. Ralph Maybank, adjoint parlementaire au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social; M. Norman A. Robertson, haut commissaire du Canada au Royaume-Uni; M. L. Dana Wilgress, ministre du Canada en Suisse; M. R.G. Riddell, du ministère des Affaires extérieures. Conseillers: M. R.M. Macdonnell, chargé d'affaires a.i., légation du Canada, Prague; M. C.S.A. Ritchie, de l'ambassade du Canada à Paris; M. J.W. Holmes, du ministère des Affaires extérieures; M. J.-A. Chapdelaine, de l'ambassade du Canada à Paris; M. S. Pollock, du ministère des Finances; M. J.H. Thurrott, de l'ambassade du Canada à Bruxelles; M. H.H. Carter, le Chef d'escadrille J.H. Lewis, M. G.K. Grande, tous de la délégation permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies (New-York); M. H.M. Robertson, de l'ambassade du Canada à Paris; M. H.F. Feaver, de l'ambassade du Canada à La Haye; M. Jules Léger, du haut commissariat du Canada à Londres. Attachés d'information: M. Campbell Moodie, du haut commissariat du Canada à Londres; M. F. Charpentier, de l'ambassade du Canada à Paris; Mlle F. Carlisle, du ministère des Affaires extérieures. Secrétaire général: M. E.-A. Côté, du ministère des Affaires extérieures. Secrétaires: MM. K. Brown et A. Kilgour, du ministère des Affaires extérieures.

Réunion du Conseil d'administration de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et du Fonds monétaire international (Washington), le 27 septembre. Ces organismes sont des institutions spécialisées des Nations Unies.

Groupe d'études sur la laine (Londres), fin septembre.
Conférence intergouvernementale technique.

Conférence tripartite technique, chargée d'étudier un projet de code modèle sur les prescriptions relatives à la sûreté (Genève), du 27 septembre au 16 octobre. Conférence tenue sous les auspices de l'Organisation internationale du Travail; des représentants de gouvernements, de patrons et de travailleurs y assisteront.

Quatrième conférence interaméricaine de la radiodiffusion, (Bogota), octobre. Conférence des gouvernements américains sur la radiodiffusion interaméricaine.

Groupe d'études international sur l'étain (La Haye), octobre. Réunion consultative de spécialistes.

Conférence des premiers ministres du Commonwealth (Londres), octobre: le très honorable W.L. Mackenzie King, premier ministre.

Conférence panaméricaine sur les Indiens (Cuzco), le 10 octobre. Il se peut que le Canada y envoie un observateur.

Neuvième conférence générale des poids et mesures (Sèvres), du 12 au 21 octobre, sous les auspices du Bureau international des poids et mesures.

Deuxième session de la Commission des textiles de l'Organisation internationale du travail (Genève), le 26 octobre. Cette commission étudiera les conditions de vie et de travail dans l'industrie textile.

Conseil de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), le 1^{er} novembre. Le conseil déterminera l'orientation des travaux de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

Réunion annuelle de l'Association des chirurgiens militaires des Etats-Unis (San-Antonio, Texas), du 10 au 13 novembre. Il se peut que le Canada se fasse représenter à cette réunion.

Conférence de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (Washington), le 15 novembre (quatrième conférence annuelle de l'OAF).

Cent-septième session du conseil d'administration de l'Organisation internationale du travail (Genève), le 29 novembre.

Commission de la population du Conseil économique et social, du 11 au 22 avril 1949 (dates provisoires).

Commission de la statistique du Conseil économique et social, du 25 avril au 6 mai 1949 (dates provisoires).

Commission économique et de l'emploi du Conseil économique et social, du 9 au 20 mai 1949 (dates provisoires).

NOMINATIONS ET MUTATIONS

Nouvelles nominations

M. G.G. McInnes, fonctionnaire classe 4 du service extérieur, est nommé à la Division de l'Information, le 2 août 1948.

M. J.H. Tudhope est nommé représentant permanent au conseil des communications du Commonwealth, à Londres. Il a quitté Ottawa le 2 août pour assumer ses nouvelles fonctions.

Le colonel Hebert E. T. Doucet, O.B.E., a remplacé, à titre d'attaché militaire à l'ambassade du Canada à La Haye, le colonel M. L. de Rome, O.B.E., récemment revenu au Canada pour assumer des fonctions militaires.

Fonctions provisoires

M. T.A. Stone sera chargé d'affaires de l'Ambassade du Canada à Washington pendant l'absence de M. H.H. Wrong.

M. T.B.B. Wainman-Wood sera chargé d'affaires de la légation du Canada à La Havane pendant l'absence du ministre du Canada.

Mutations

Après avoir terminé ses études au Collège de la Défense nationale de Kingston, M. J. Fournier a pris un congé avant d'entrer au service du Conseil privé. Il a assumé ses nouvelles fonctions le 14 septembre 1948.

M. P.-E. Morin, ancien vice-consul à Lisbonne, a été nommé à la Division du protocole.

M. Fulgence Charpentier est arrivé à Paris pour assumer ses nouvelles fonctions d'attaché d'information à l'ambassade du Canada.

M. P.T. Malone est passé de la Division de l'information à l'ambassade du Canada à Washington.

